



*N'hésitez pas à nous
contacter pour tout
besoin spécifique !*



« Prévention du risque amiante » Sous-section 3

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulage.**

AIGUES-VIVES
ZA Lallemande, RN 113, 30670 Aigues-Vives

FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement technique	10 jours 70h	Du 16 au 20 Mai et du 30 Mai au 03 Juin
		Du 19 au 30 Septembre
		Du 28 Novembre au 09 Décembre
Encadrement de chantier	10 jours 70h	Du 13 au 24 juin
		Du 14 au 25 Novembre
Opérateur de chantier	5 jours 35h	Du 16 au 20 Mai
		Du 20 au 24 Juin
		Du 18 au 22 Juillet
		Du 12 au 16 Septembre
		Du 24 au 28 Octobre
		Du 21 au 25 Novembre
		Du 12 au 16 Décembre

BAGNOLS-SUR-CEZE

130 Route de Saint Gervais, 30 200 Bagnols-Sur-Ceze

FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement technique	10 jours 70h	Du 03 au 14 Octobre
Encadrement de chantier	10 jours 70h	Du 17 au 28 Octobre
Opérateur de chantier	5 jours 35h	Du 02 au 06 Mai
		Du 13 au 17 Juin
		Du 01 au 05 Août
		Du 29 Août au 02 Septembre
		Du 03 au 07 Octobre
		Du 14 au 18 Novembre
		Du 19 au 23 Décembre

Recyclages au dos de cette feuille

2 CENTRES CERTIFIÉS SS3

Plateformes pédagogiques amiante de 400m² entièrement équipées, climatisées avec ateliers de travail attenants, UMD conforme aux exigences CARSAT :

- Tunnels de décontamination du personnel à 5 compartiments,
- Tunnels de décontamination du matériel et déchets à 3 compartiments,
- 2 bases de vies,
- Zones de stockage des déchets
- Unités de chauffe et de filtration,
- Contrôleurs de dépressurisation,
- Extracteurs d'air à simple et double filtrations,
- Entrées d'air de compensation et de réglage,
- Bulles de vision,
- Ateliers de travaux intérieurs et extérieurs divers,
- Aspirateurs THE,
- Equipements de brumisation statiques et portatifs, ...

NOS FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ASSISTANT ADMINISTRATIF AMIANTE

Cette formation s'adresse au personnel réalisant les démarches administratives liées à l'Amiante

07 et 08 Novembre

FORMATION ADR Chapitre 1.3

Respect des responsabilités concernant la réception, l'entreposage, la manipulation, le chargement ou déchargement des matières dangereuses

04 Juillet

23 Septembre

21 Octobre

28 Novembre

FORMATION RISQUE PLOMB

Connaître le risque et la réglementation permettant de lutter contre le saturnisme

16 et 17 Juin

26 et 27 Septembre

13 et 14 Octobre

17 et 18 Novembre

15 et 16 Décembre



FORMATION DE 1^{er} RECYCLAGE

1^{er} recyclage dans les 6 mois suivant la formation préalable

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES 30670 ZA LALLEMANDE RN 113	BAGNOLS SUR CEZE 30200 130 ROUTE DE ST GERVAIS
Encadrement technique	2 jours 14h	09 et 10 Juin	
		01 et 02 Septembre	03 et 04 Octobre
		01 et 02 Décembre	
Encadrement de chantier	2 jours 14h	16 et 17 Juin	
		25 et 26 juillet	
		15 et 16 Décembre	03 et 04 Novembre
Opérateur de chantier	2 jours 14h	19 et 20 Mai	
		07 et 08 Juin	
		28 et 29 Juillet	07 et 08 Juillet
		08 et 09 Septembre	
		10 et 11 Octobre	
		09 et 10 Novembre	
		05 et 06 Décembre	05 et 06 Décembre

FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS

Recyclage dans les 3 ans suivant le 1^{er} recyclage

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES 30670 ZA LALLEMANDE RN 113	BAGNOLS SUR CEZE 30200 130 ROUTE DE ST GERVAIS
Encadrement technique	2 jours 14h	02 et 03 Juin	
		18 et 19 Juillet	
		15 et 16 Septembre	22 et 23 Septembre
		13 et 14 Octobre	
		17 et 18 Novembre	07 et 08 Novembre
		12 et 13 Décembre	
Encadrement de chantier	2 jours 14h	12 et 13 Mai	
		11 et 12 Juillet	
		05 et 06 Septembre	
		20 et 21 Octobre	10 et 11 Octobre
Opérateur de chantier	2 jours 14h	08 et 09 Décembre	28 et 29 Novembre
		09 et 10 Juin	
		07 et 08 Juillet	
		08 et 09 Septembre	
		29 et 30 Septembre	17 et 18 Octobre
		09 et 10 Novembre	14 et 15 Novembre
		08 et 09 Décembre	01 et 02 Décembre

Définitions des différentes catégories de personnel - Arrêté du 23/02/2012

Encadrement technique	L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.
Encadrement de chantier	Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.
Opérateur de chantier	Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

N'oubliez pas !

- Test de Morphologie- FIT TEST
- ADR 1.3
- Bilan aéraulique
- Formation Maître d'œuvre



- Assistance à la certification des entreprises
- UMD : unité mobile de décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT
- Site technique canalisation et couverture



Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1^{er} recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable. Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.

